

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 06019 Numéro SIREN : 472 500 503 Nom ou dénomination : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2020 sous le numéro de dépôt 29822

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 15-06-2020

N° DE DEPOT : 029822

N° GESTION : 1991B06019

N° SIREN : 472500503

DENOMINATION : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

ADRESSE : 50 R D ANJOU 75008 PARIS

MILLESIME : 2019



RAPPORT ANNUEL

2019

SOMMAIRE

▪ Gérance, Comité de Surveillance et Commissaires aux comptes	
▪ Rapport de gestion	1
▪ Rapports des Commissaires aux Comptes	15
▪ Résolutions	21
▪ Comptes annuels	25

GÉRANCE

Pascal MATHIEU

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

François de LARD

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Président du comité de surveillance

Jean-Louis KLEIN

Membres du comité de surveillance

**Christophe ALLEMAN
Stéphane LABAT SAINT-VINCENT
Jérôme PAOLI
Marie-Laure PARENTE
Pierre SOUVRAS**

COMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

Représenté par Jean-Marc MICKELER
185 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Date de nomination :
24 avril 2002 pour six exercices

Date de renouvellement du mandat :
24 avril 2008 pour six exercices

Date de renouvellement du mandat :
16 mai 2014 pour six exercices

RAPPORT DE GESTION sur l'exercice 2019
présenté à l'Assemblée Générale des Associés
du 28 Mai 2020

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

ENVIRONNEMENT BOURSIER

Marchés secondaires actions : nette progression des indices, toutefois dans des volumes d'échanges en retrait, particulièrement sur le segment des Small & Midcaps. Poursuite des effets négatifs de MIF 2.

L'environnement de marché actions pour le brokerage Small & Midcaps a été caractérisé par des vents contraires à la fois d'ordres conjoncturels (contraction des flux d'échanges et arbitrage marqué en faveur des titres les plus liquides) et structurels (MIF 2).

Facteurs conjoncturels

L'exercice 2019 n'a pas été une bonne année pour les activités de brokerage secondaire Small & Midcaps, dont l'activité d'exécution d'ordres de bourse est directement corrélée à la volumétrie des échanges en valeur constatée sur les marchés.

Tous les principaux indices boursiers ont progressé fortement, dans une ampleur d'autant plus importante qu'ils sont représentatifs de grandes valeurs : +26,4% pour le CAC 40, +19,0% pour le CAC M&S et +16,8% pour le CAC Small. Toutefois les échanges en valeur se sont fortement contractés par rapport à ceux de 2018, particulièrement sur le segment des valeurs moyennes : -9,2% pour le CAC 40, -17,3% pour le CAC M&S et -39,3% sur le CAC Small.

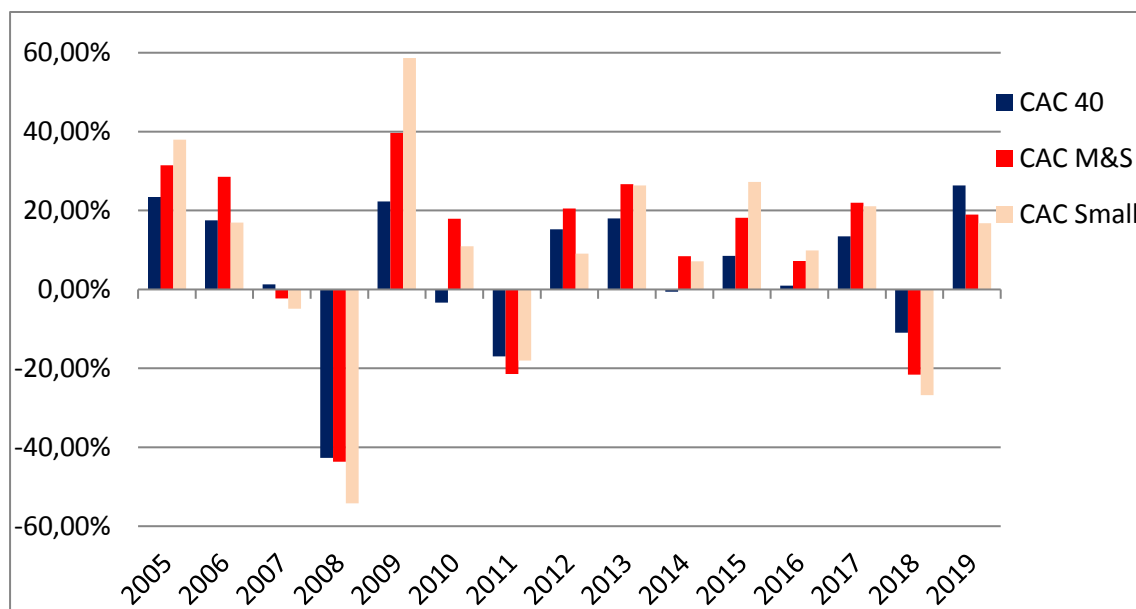
Indicateurs Euronext Paris

	31/12/2018	31/12/2019	Var 2019 (%)
CAC 40	4 730,69	5 978,06	26,4%
Echanges en valeur (Md€)	967 991	878 955	-9,2%
CAC M&S	11 337,41	13 494,47	19,0%
Echanges en valeur (Md€)	149 550	123 675	-17,3%
CAC Small	9 677,10	11 307,60	16,8%
Echanges en valeur (Md€)	20 257	12 293	-39,3%

Les investisseurs ont clairement fait le choix d'être principalement actifs sur les blue chips en 2019 pour des questions de liquidité ayant en tête, particulièrement à partir de la seconde partie de l'année, que les marchés boursiers pouvaient rapidement se retourner et qu'il convenait d'être en mesure de réajuster rapidement leur exposition aux marchés. Bien qu'il n'existe pas de statistiques indiscutables disponibles en temps réels, il semblerait que les fonds Small & Midcaps n'aient pas enregistré un seul mois de collecte positive depuis mai 2018.

Les indices représentatifs des valeurs moyennes ont en 2019, tout comme en 2018, sous-performé le CAC 40, alors qu'ils avaient surperformé ce même indice entre 2012 et 2017

Performances annuelles des indices



Facteurs structurels

L'impact de MIF 2 s'avère beaucoup plus fort qu'anticipé par la place lors de sa mise en œuvre début 2018, avec notamment deux tendances mal évaluées par les régulateurs :

- La plupart des investisseurs institutionnels, quand bien même ils ne seraient pas soumis de droit à MIF2, ont fait progressivement le choix de s'y conformer. Le fait le plus inattendu par la place est que ceci vaut également pour les maisons de gestion de tailles petites ou moyennes (qui représentent une part importante des investisseurs actifs sur les valeurs moyennes) ;
- Le standard de place est désormais clairement l'imputation des frais de recherche sur les fonds propres de la société de gestion (vs. un paiement au travers des frais de gestion après validation budgétaire par les pourvoyeurs de fonds), ce qui tend indéniablement à accentuer la pression à la baisse sur les prix de la recherche.

L'impact de cette réforme est très lourd pour les sociétés de bourse, avec une poursuite en 2019 des effets déjà constatés en 2018 :

- **forte pression à la baisse sur la rémunération de la recherche** (baisse cumulée de prix d'un facteur 2 à 3 voire plus sur 2 ans plus pour certains comptes). Cette pression résulte prioritairement de la volonté des sociétés de gestion de réduire au maximum les commissions versées aux brokers (certaines utilisent au moins en partie les économies ainsi réalisées pour financer leur propre recherche buy-side). Un certain nombre de brokers globaux ont fixé le prix de leur recherche à un niveau extrêmement bas (considérant la recherche comme un simple produit d'appel), constituant ainsi un benchmark de prix très pénalisant pour les autres brokers de place ;

- **une forte baisse des taux de courtage pratiqués sur la place pour l'exécution.** La poursuite de la montée en puissance des tables d'exécution externalisées (qui captent une partie des commissions d'exécution) se poursuit également. Ces évolutions favorisent en outre la concentration des flux vers de gros « industriels » de l'exécution (Goldman Sachs, Morgan Stanley, UBS...). La tendance est également au traitement des ordres Small & Midcaps avec des taux de courtage alignés sur ceux des blues de chips, ce qui s'avère très pénalisant pour les acteurs spécialisés en valeurs moyennes (les coûts directs d'exécution sous-jacents étant paradoxalement sensiblement plus élevés) ;

- **des coûts additionnels**, à la fois de nature réglementaire (reporting Coûts & Charges notamment) et opérationnelle liés à la nécessité de diffuser la recherche GD sur une multitude de plateformes imposées par les clients, avec parfois des coûts d'implémentation.

Marchés primaires actions : un point bas en matière de volumétrie d'IPOs Small & Midcaps

La relative désaffection pour les valeurs moyennes et les décollectes enregistrées dans les fonds Midcaps ont donné peu de profondeur aux marchés primaires Small & Midcaps, notamment sur les IPOs. Ce marché primaire a par ailleurs été d'autant plus anémique qu'il y a eu peu d'aspirants « crédibles » à la cotation :

- Les belles sociétés d'économie traditionnelle sont soit capables de se financer à bon compte par des financements bancaires eu égard aux taux bas, soit sont financées par le Private Equity qui « paie » aujourd'hui clairement plus cher que la bourse par suite d'une abondance de liquidités dans ces fonds ;
- Les valeurs des secteurs Biotech et Medtechs (qui ont représenté ces dernières années 30 à 40% du flux d'IPOs) font désormais fuir les investisseurs du fait des nombreuses déconvenues rencontrées.

Le nombre d'opérations d'une taille de 10 à 100 M€ (cœur de cible de Gilbert Dupont) intervenues sur Euronext Paris a atteint un point bas en 2019 avec seulement 2 opérations (vs 13 en 2018 et 12 par an en moyenne sur les 4 dernières années) : Boostheat (36, 9 M€) et Hoffman Green Cement (74 M€) en octobre.

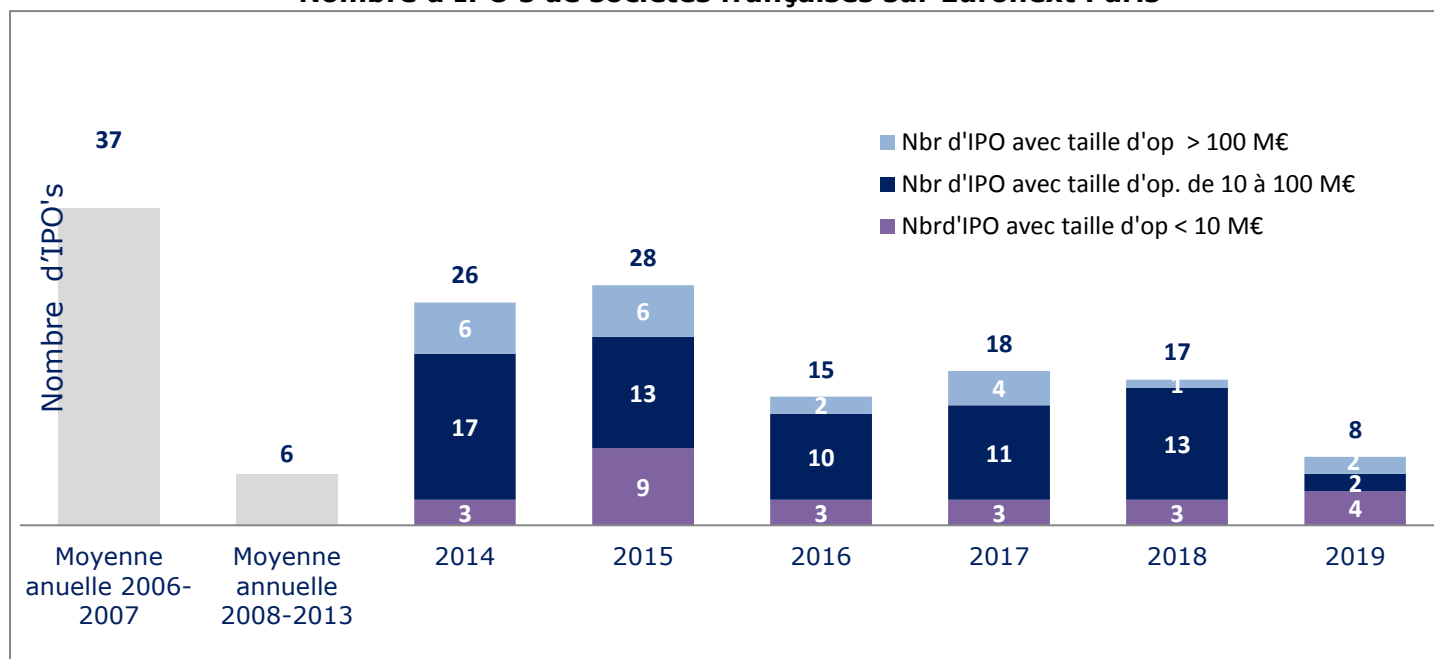
Sont par ailleurs intervenues :

- 2 IPOs Blues chips de plusieurs centaines de Millions d'Euros (vs 1 en 2018, 4 en 2017 et 2 en 2019) : Verallia en Octobre (opération de 963 M€) et Françaises Des Jeux en Novembre (1,8 Md€) ;
- 4 « petites » IPOs de quelques M€ (vs 3 en 2018, 2017 et 2016) : Arcure, Groupe Terra, Agripower, Mare Nostrum.

A noter que le nombre d'augmentations de capital intervenues en 2019 est resté du même ordre qu'en 2018 : une quinzaine pour les opérations d'une taille de 10 à 100 M€) mais avec tendanciellement un nombre croissant d'opérations « techniques », ie largement sinon principalement souscrites par les investisseurs historiques de ces sociétés.

Compte tenu de la difficulté à procéder à des levées de fonds dès lors que les actionnaires historiques ne suivent plus, plusieurs sociétés pour la plupart cotés ces dernières années, ont connu de graves difficultés (redressement judiciaire ou liquidation) : Hybrinénics, Cellnovo, Stentys, ASIT Biotech, Rougier, Oxatis...

Nombre d'IPO's de sociétés françaises sur Euronext Paris



Environnement réglementaire : vers un encadrement plus fort de la recherche sponsorisée avec, le cas échéant, de nouvelles contraintes à respecter

La pression à la baisse sur le prix de la recherche résultant de MIF2 conduit à dégrader plus encore la rentabilité globale d'une couverture en analyse financière sur les Small Caps. Ces valeurs ne génèrent en effet, compte tenu de leur faible liquidité, qu'un volume très faible de transactions et à fortiori de très faibles commissions de courtage. Ce courtage est lui-même peu rentable dans la mesure où les coûts d'exécution sur les Small sont nettement plus élevés que ceux portant sur les blue chips.

Cette difficulté conduit les PSI engagés dans la recherche Small & Midcaps à solliciter de plus en plus systématiquement les émetteurs pour qu'ils contribuent financièrement au coût associé à la couverture de leur titre. La recherche correspondante est alors qualifiée de « recherche sponsorisée ». De nouveaux acteurs, notamment les bureaux d'analyse autonomes, tentent également de se développer sur ce métier.

La poursuite du développement de la recherche sponsorisée suscite aujourd'hui différentes interrogations au regard des textes existants quant aux conditions dans lesquelles cette forme de recherche doit être produite, labellisée et distribuée aux investisseurs, tant au niveau français qu'au niveau européen. L'AMF a entrepris plusieurs consultations sur le sujet.

Les positions qui seront prises par l'AMF à ce sujet restent relativement incertaines. D'une part les textes prêtent largement à interprétation. D'autre part, les acteurs aujourd'hui concernés d'une manière ou d'une autre par la recherche sponsorisée (et qui n'ont pas nécessairement tous le même intérêt) exercent des activités de lobbying via leurs associations professionnelles respectives (SFAF, AMAFI, AFG, MIDDLENEXT, Bureau de recherche autonomes) tandis que d'autres acteurs rêvent de disrupter le marché à la faveur d'une évolution réglementaire pour en capter une partie de la valeur.

A ce stade des réflexions, il semble assez largement acquis que l'AMF pérennisera le principe de la recherche sponsorisée, en exigeant en contrepartie un effort accru d'encadrement de cette pratique sur le plan de l'indépendance et de l'objectivité des analystes et de la communication du caractère sponsorisé de la recherche vis-à-vis des tiers (les « règles du jeu » en la matière doivent être intégrées dans une « Charte de la recherche Sponsorisée »). Ceci ne devrait pas générer de contraintes additionnelles lourdes pour les PSI puisque cette recherche est d'ores et

déjà produite strictement dans les mêmes conditions que la recherche non sponsorisée et présente déjà tous les disclaimers nécessaires.

Néanmoins, des interrogations d'importance subsistent à ce jour, notamment au sujet de la distribution de cette recherche : pérennisation ou non du principe actuel du paiement de la recherche en partie par l'Emetteur et en partie par l'Investisseur (tous les PSI spécialisés dans la couverture des valeurs moyennes militent en ce sens, contrairement aux bureaux d'analyse autonomes).

ACTIVITES DE LA SOCIETE DE BOURSE EN 2019

L'exercice 2019 n'est pas une bonne année sur le plan des résultats financiers de l'entreprise, comparativement à ceux des exercices 2018 et 2017 qui constituaient il est vrai les deux meilleurs de la décennie. Gilbert Dupont est toutefois parvenu à demeurer profitable avec un RBE s'établissant à 0,5 M€ (vs respectivement 4,4 M€ et 4,5 M€ en 2018 et 2017).

Les activités les plus affectées par l'environnement de marché sont, en masse, l'activité Opérations de marché (1,9 M€ vs 6,2 M€) et l'activité Table actions (2,6 M€ vs 4,2 M€). L'activité Routage a bien résisté (5,1 M€, en croissance de 1,4% vs 2018) tout comme l'activité animation de marché, en croissance de 8,4% (2,4 M€ vs 2,2 M€ en 2018).

Les Produits bruts (12,8 M€, -31,1% vs 2018) ont évolué de la manière suivante :

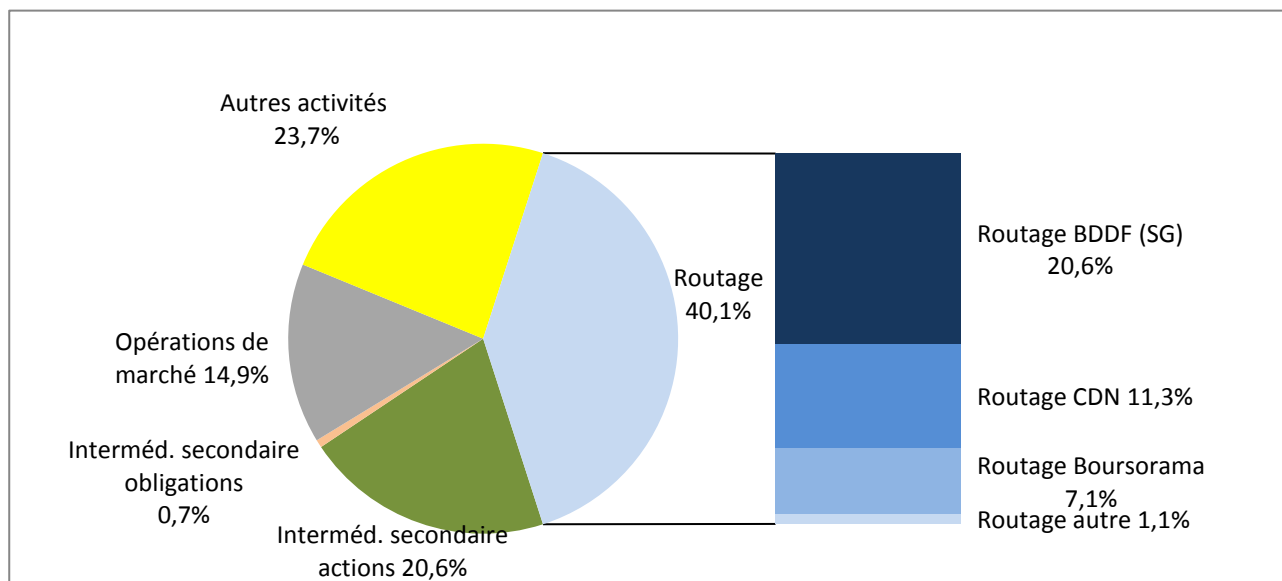
- Routage CDN :	+2,4 %
- Routage extérieur :	+1,0 %
- Table actions :	- 36,6 %
- Opérations de marché :	- 69,3 %
- Table obligations :	- 69,1 %
- Autres activités :	+ 5,2 %*

* dont Animation de marché : +8,4%

Par lignes métiers, le Routage (40,1% des produits bruts 2019), métier moins cyclique et moins dépendant du seul segment des Small & Midcaps que les métiers Opérations de marché et Intermédiation secondaire, est le premier contributeur aux produits de Gilbert Dupont (pour la première fois depuis 3 ans).

Par nature de clientèle, la clientèle Retail représente 40,1% des produits bruts 2019, la clientèle Corporate 38,6% et la clientèle Institutionnelle 21,3%.

Produits bruts 2019 par activités



Le PNB s'établit à 10,8 M€ (-33,9% vs 2018).

Les produits de l'activité Retail progressent de 1,4% à 5,1 M€. Ils comprennent les produits issus du routage Société Générale (2,6M€, +4,8%), du routage Crédit du Nord (1,4 M€, +2,4%), du routage Boursorama (915 k€, -7%) et ceux de clients tiers 0,1 M€, -9%). La progression globale de l'activité Retail est d'autant plus satisfaisante que l'effet de base était plutôt défavorable relativement à l'exercice 2018 qui avait notamment enregistré au premier quadrimestre à la fois la réalisation d'une opération ponctuelle exceptionnelle (produit de 142 k€ en routage Société Générale) et un volume de déroutage significatif de SG vers GD dans le contexte du démarrage de MIF 2. Les éléments explicatifs de cette bonne performance relative aux autres activités d'intermédiation de GD sont à la fois une moindre exposition au seul segment des valeurs moyennes que les autres activités de GD et une bonne qualité de service reconnue par ses clients.

Les produits de l'Intermédiation secondaire actions (« Table actions ») sont en repli de 36,6% à 2,6 M€.

La contraction de l'activité traduit à la fois la forte contraction des échanges en valeur sur le segment des valeurs moyennes (-39,3% sur le CAC Small), bien plus prononcée que celle constatée sur les blue chips (-9,2%), étant entendu que le flux institutionnel reçu par Gilbert Dupont est désormais quasi exclusivement typé valeurs moyennes. La contraction de l'activité traduit par ailleurs la poursuite des effets déflationnistes de MIF 2.

Gilbert Dupont a notamment dû faire face à l'adoption de MIF 2 par une nouvelle vague de clients Institutionnels, se traduisant quasi systématiquement par une baisse significative des commissions distribuées tant en recherche qu'en exécution (avec des taux de courtage divisés par près de 2 en 2 ans). La majorité des clients de Gilbert Dupont (notamment les Investisseurs dits « Tier 2 », « Tier 3 ») n'avait pas encore adopté MIF 2 à fin 2018, ce qui avait conduit à contenir le repli de l'activité (« seulement » -14% sur l'année 2018 vs 2017).

Gilbert Dupont a par ailleurs, à l'instar de l'ensemble de la profession, dû faire face à plusieurs renégociations à la baisse de contrat MIF 2 conclus en 2018. Il convient en particulier de noter que dans un contexte de marché où les Small et Midcaps ne constituent pas conjoncturellement

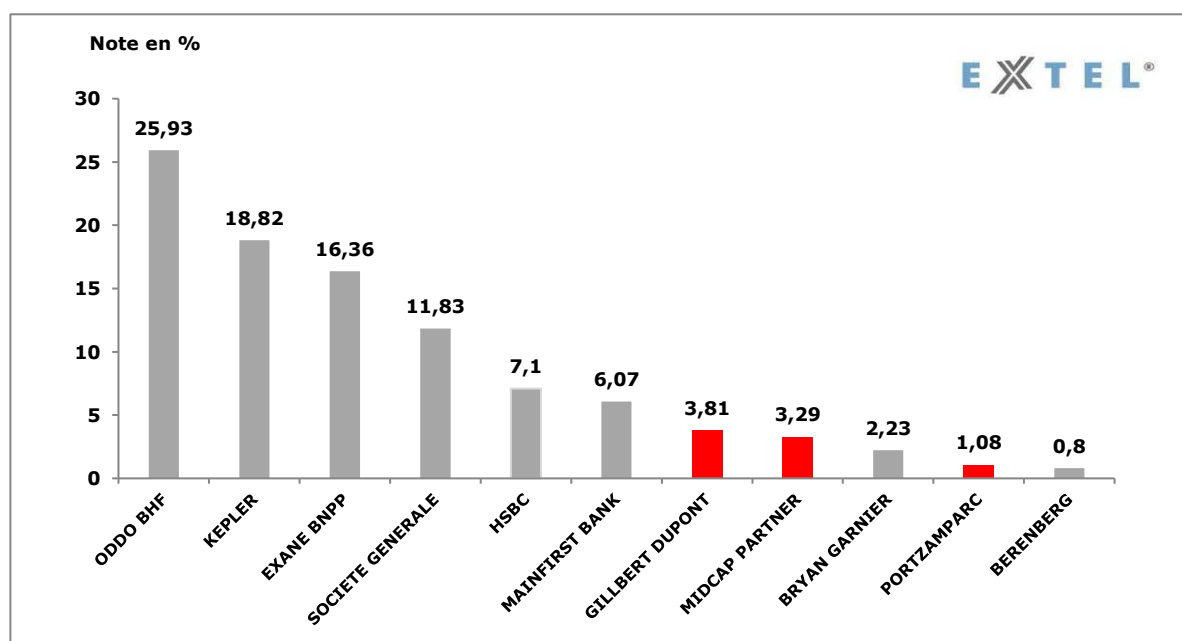
un segment d'allocation prioritaire (volonté des gérants, manifeste depuis mai 2018, de privilégier les titres les plus liquides), la recherche Small & Midcaps figure au premier rang des postes sur lesquels les investisseurs tentent de faire des économies.

L'ampleur de la contraction de l'activité a enfin été un peu amplifiée par un « phénomène technique » : les facturations 2018 au titre de la recherche intégraient de la rémunération au titre de 2017, facturée et réglée au T1 2018 (système de facturation en vigueur pré-MIF 2). Depuis la mise en place de MIF 2, la facturation s'effectue plutôt en fin de période courue.

Le mouvement de perte de certains comptes en recherche, amorcé à compter de mi-2018 (principalement de « petits » comptes pour lesquels le besoin en recherche Small & Midcaps n'était pas essentiel) mais aussi en exécution (du fait d'un accès à la liquidité disponible considéré comme insuffisant) s'est, dans une large mesure, interrompu au S2 2019. La faiblesse affichée par GD en matière d'accès à la liquidité est désormais corrigée grâce au recours à des Global Brokers (Goldman Sachs en principal pour environ 90% des Flux et Instinet en broker secondaire), et ce même si quelques difficultés techniques subsistent (en cours de résolution).

Le bureau d'analyse financière de Gilbert Dupont recule d'une place dans le classement EXTEL 2019 (7^{ième} vs 6^{ième} en 2018) mais demeure le bureau d'études spécialisé Small & Midcaps le mieux placé dans ce panel (devant Midcap Partners et Portzamparc). Pour mémoire, ce classement Extel, bien que référence de place, est très défavorable aux acteurs de niche tels que les spécialistes en valeurs moyennes puisqu'il résulte d'un process de vote d'investisseurs majoritairement basés hors de France, votes pondérés par les encours des sociétés de gestion votantes. Une société de bourse telle que Gilbert Dupont adressant, au-delà des gestions « Tier One » nationales, une multitude de gestions Small & Midcaps de taille petite ou moyenne (dont le poids dans les votes est faible) et ayant une exposition limitée aux grandes sociétés de gestion internationales notamment américaines (dont le poids dans les votes est majeur) n'a aucune chance de figurer dans les tous premiers rangs.

Classement EXTEL Small & Mid Cap Analyse Financière, Juin 2019



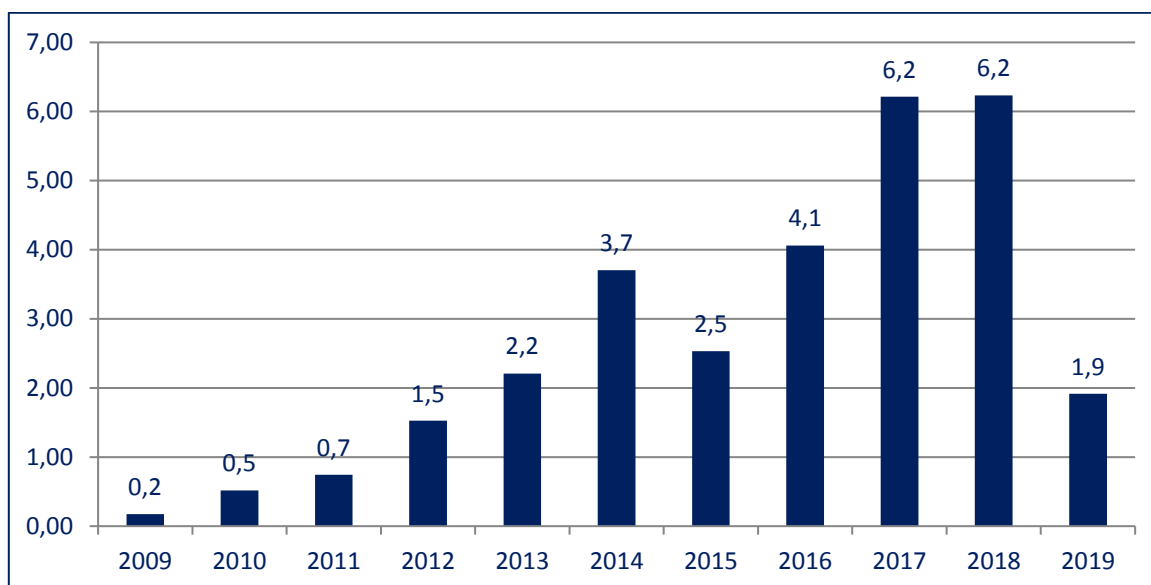
Plusieurs analystes de Gilbert Dupont ont par ailleurs été primés en 2019 dans le classement Refinitiv Starmine, ex classement Thomson Reuters (classement résultant d'une analyse quantitative sur la qualité des estimations de résultats et des recommandations boursières) dans la catégorie Recherche sur Valeurs Françaises :

- N°1 sur la recherche secteur « Biotechnology & Pharmaceuticals », catégorie « Earning Estimators » ;
- N°2 sur la recherche « Food & Beverages », catégorie « Earning Estimators » ;
- N°3 « Overall Analyst Awards ».

A noter que l'exercice 2019 a vu la concrétisation du projet de refonte de la maquette des produits de l'analyse financière de GD, améliorant à la fois le fond et la forme de ces produits.

Les produits des Opérations de marché se sont nettement contractés par rapport à ceux des deux exercices précédents (1,9 M€, vs 6,3 M€ en 2018 et 2017).

Produits opérations de marché (M€)



Gilbert Dupont est intervenu en 2019 sur 9 opérations financières :

- 1 IPO: BOOSTHEAT
- 5 augmentations de capital : EKinops, Global Bioenergies, OREGE, MC PHY, MECELEC
- 1 placement obligataire convertible : AUDIOVALLEY
- 1 transfert de segment de cotation : LDLC
- 1 Offre publique : SOBOA

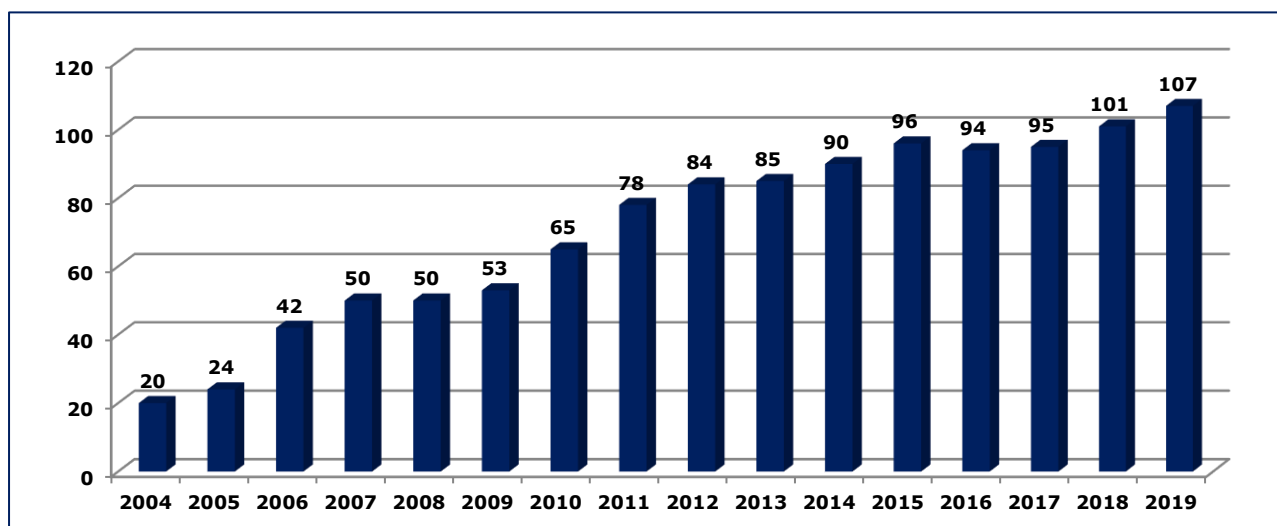
La moindre volumétrie d'opérations réalisées qu'en 2018 (14 opérations) ne traduit que l'atonie du marché primaire Parisien de 2019. En particulier, l'IPO de BOOSTHEAT conduite par GD est l'une des 2 seules IPOs avec taille d'opération de 5 à 100 M€ intervenues sur le marché parisien en 2019.

L'activité Obligataire (-60,1%) est totalement sinistrée avec un niveau d'activité proche de son plus bas historique, résultant de l'effet cumulé :

- de taux d'intérêt très bas, limitant l'intérêt pour les obligations « vanille » de bonne signature, cœur historique de l'activité de Gilbert Dupont ;
- d'un encadrement de plus en plus strict du périmètre d'intervention autorisé, en conformité avec la politique de risque du Groupe CDN/SG ;
- de l'extinction fin 2018 du dernier gisement de titres cotés CDN, dont Gilbert Dupont assurait historiquement l'animation de marché ;
- du moindre appétit des clients du réseau CDN pour l'achat d'obligations en direct.

Les produits des Autres activités progressent (+5,2%), en dépit d'un effet de base négatif lié à de moindres reprises de provisions pour risque AMF (120 k€) qu'en 2018. A fin 2019 l'ensemble de ces provisions pour risque AMF ont été reprises, GD n'étant plus concerné par aucune enquête en cours. L'activité Animation de marché (produits de 2,4 M€) progresse de 8,2% par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la progression du nombre de contrats gérés (107 contrats au 31/12/19 vs 101 au 31/12/18).

**Nombre de contrats
Animation de marché /Marketing services**



Les frais de marché sont en repli (-10,6%), du fait notamment de la contraction de l'activité d'intermédiation secondaire actions.

RESULTAT DE LA SOCIETE DE BOURSE AU 31/12/19

Le Résultat net ressort à 0,49 M€, en repli de 88,6% par rapport à celui de l'exercice précédent.

Pour mémoire, Gilbert Dupont ne supporte pas l'impôt sur les sociétés, la Société de Bourse bénéficiant de la transparence fiscale du fait de son statut juridique (SNC).

Les comptes annuels ont été présentés conformément au règlement CRC n° 2002-04 du 12 décembre 2002. Le compte de résultat est présenté au 31 décembre 2019 sous forme économique faisant ressortir les soldes intermédiaires de gestion ci-après :

- PNB (Produit Net Bancaire) ;
- RBE (Résultat Brut d'Exploitation) ;
- Résultat d'exploitation ;
- Résultat courant avant IS ;
- Résultat net.

	2018	2019	Evolution
<u>Résultat</u> (en Keuros)			
Produit net bancaire	16 401	10 833	-33,9%
Frais généraux	<11 992>	<10 303>	-14,1%
Résultat Brut d'Exploitation	4 409	530	-88,0%
Résultat d'exploitation	4 275	488	-88,6%
Résultat courant avant impôt	4 275	488	-88,6%
Résultat net	4 275	488	-88,6%

Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire ressort à 10,8 M€. Il est en repli de 33,9% par rapport à 2018.

Notre PNB est constitué des trois grandes composantes suivantes :

- ☞ courtages perçus sur les activités de routage et d'intermédiation actions auprès de la clientèle institutionnelle ;
- ☞ résultats nets et commissions diverses sur les activités précitées, sur les activités du marché primaire, sur les activités corporate (animation de marché, marketing services, Listing sponsor), sur la recherche financière et sur l'intermédiation obligataire ;
- ☞ courtages et droits de garde sur la conservation titres.

De ces éléments, il convient de retrancher les commissions payées aux entreprises de marché (Euronext, Euroclear et LCH-Clearnet par l'intermédiaire de notre compensateur Parel), la prestation de Parel, ainsi que les intérêts versés au Crédit du Nord au titre de notre refinancement.

Résultat Brut d'Exploitation

Les frais généraux se contractent de 14,1% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par une contraction des frais de personnel (-18,9%) résultant à la fois d'éléments :

- positifs : contraction de l'enveloppe des rémunérations variables comparativement à 2018, réduction de la taxe sur les salaires du fait de l'amélioration du prorata de TVA (87% en 2019 vs 68% en 2018), reprise de provision RH pour cause de solde en 2019 d'une contentieux RH dans des conditions plus favorables qu'escomptées ;
- négatifs : refacturation à Gilbert Dupont de l'intéressement CDN des personnels détachés chez GD, et d'un complément de dotation de provisions pour passifs sociaux en 2019.

Les impôts et Taxes sont en retrait par rapport à 2018 (110 k€ vs 373 k€) du fait de la diminution de la CVAE payée résultant de la baisse des résultats et d'un effet de base favorable correspondant au montant décaissé début 2019 du fait de la composition administrative conclue avec l'AMF (150 k€).

Les autres charges progressent de 6,1% avec pour principaux impacts négatifs : 1/la nécessité du recours temporaire à une ressource supplémentaire à la caisse titres afin de renforcer les moyens pour contribuer à la remédiation KYC ; 2/ différentes dépenses de prestations informatiques (FACTSET en liaison avec la révision de la maquette du produit d'analyse financière, EDEAL pour le CRM), 3/ une hausse de la facturation SG Omega et enfin 4/ une hausse forfaitaire de la cotisation AMF s'appliquant à tous les établissements financiers (+30 k€)

Sur la base d'un PNB en contraction de 33,9% et de frais généraux en repli de 14,1%, le Résultat Brut d'Exploitation se contracte de 88,0% à 0,53 M€

Résultat net

Le coût du risque s'élève à 42 k€ en 2019 (vs 134 k€ en 2018). Il correspond essentiellement à la prise en compte du montant des créances douteuses dans les activités d'animation de marché/de listing sponsor, en particulier du fait de plusieurs sociétés placées en redressement judiciaire. Sur la base d'un RBE de 0,53 M€ et d'un coût du risque de 42 k€, le Résultat net s'affiche en repli de 88,6% à 0,49 M€.

SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE DE BOURSE AU 31/12/19

Le total du Bilan de notre Société au 31 décembre 2019 s'établit à 38,4 M€ contre 37,7 M€ en 2018.

Après affectation des résultats de l'exercice 2018 (0,49 M€) aux comptes courants des associés, les fonds propres ressortent à 10,7 M€.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges sont en diminution par rapport à l'exercice précédent : 4 291 k€ contre 5 726 k€.

Evolution de l'actif et du passif d'exploitation

(en millions d'euros)	2018	2019	Variation
Actif d'exploitation	32,1	32,8	2,2%
Passif d'exploitation	14,2	20,3	43,0%

Notre actif d'exploitation est constitué principalement à hauteur de 28,7 M€ par notre trésorerie (contre 28,8 M€ en 2018). Compte-tenu des taux bas actuels, nous n'investissons pas notre excédent de trésorerie quotidienne en OPCVM monétaires. Par ailleurs, nous disposons de positions liées au Service de Règlement Différé de 2,1 M€ au 31 décembre 2019 (contre 1,6 M€ en 2018). Les opérations sur titres en cours de règlement à l'actif s'élèvent à 0,03 M€ (contre 1,4 M€ en 2018).

Notre passif d'exploitation est constitué essentiellement à hauteur de 3,2M€ par l'avance en trésorerie reçue sur la position nette acheteuse de titres SRD en provenance de deux de nos clients RTO (contre 2,0 M€ en 2018) et des opérations sur titres en cours de règlement au passif pour 15,8 M€ (contre 11,6 M€ en 2018).

Valeur de nos participations au bilan

La Société de Bourse ne détient aucune participation.

Engagements hors bilan

La Société de Bourse a un engagement net de titres à livrer correspondant aux positions SRD confiées par des clients collecteurs d'ordres pour lesquels Gilbert Dupont porte les titres à l'actif de son bilan jusqu'au règlement/livraison. Cet engagement net s'élève à 1,3 M€ au 31 décembre 2019.

Echéancier des dettes fournisseurs

Au 31/12/2019 (en Keuros)	Dettes non échues			Dettes échues	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
<i>Dettes fournisseurs</i>	0	0	0	0	0

PROPOSITION DE REPARTITION DU BENEFICE 2019

La Gérance de Gilbert Dupont SNC vous propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un bénéfice de 487.988,36€ avant impôt.

Elle soumet à votre approbation la répartition du bénéfice de l'exercice 2019 comme suit : le montant du bénéfice distribuable est affecté dans son intégralité aux comptes courants des associés avec effet au 31 décembre 2019 conformément aux dispositions des statuts, proportionnellement à leur part dans le capital social, soit :

▫ Crédit du Nord	487.977,85 €
▫ S.F.A.G.	10,51 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice 2018	92,10 €	net par part soit au total	4.275.154,22 €
Exercice 2017	97,11 €	net par part soit au total	4.507.820,95 €
Exercice 2016	59,48 €	net par part soit au total	2.760.906,33 €

PERSPECTIVES 2020

A la date de rédaction du présent rapport de gestion, les marchés financiers sont confrontés à une crise exceptionnelle dans un contexte de pandémie liée au COVID-19. Alors que l'ensemble des indices boursiers étaient encore dans le vert jusque 19 février (6 111,24 pts, +2,2% pour le CAC40), ils ont connu en à peine un mois une correction d'une brutalité sans précédent (de l'ordre de -40%) amenant notamment le CAC 40 à 3 754,84 pts le 18 mars (-38,6% depuis le 19 février). Au 31 Mars 2020, tous les indices boursiers s'affichent en fort repli depuis le début de l'année (-26,9% pour le CAC 40, -30,0% pour le CAC Mid&Small, -30,1% pour le CAC Small).

La crise sanitaire en cours à l'échelle mondiale, contraignant à des confinements de personnes à grande échelle est sans précédent depuis un siècle. Il est à ce jour extrêmement difficile d'en évaluer précisément l'impact économique. La période qui s'ouvre offre donc peu de visibilité.

En dépit de cet environnement hostile, Gilbert Dupont réalise un bon début d'année à la faveur notamment de la conduite des 2 seules opérations d'IPO d'une taille de plus de 10M€ intervenues à ce jour sur la place de Paris et d'une activité Retail très soutenue, particulièrement dans la phase de forte volatilité de marché.

Les mois à venir devraient assurément être beaucoup plus compliqués et peu favorables au segment des valeurs moyennes relativement à celui des Blue chips. Il est vraisemblable que

lorsque les opérateurs de marché auront suffisamment pris la pleine mesure de l'impact de la crise actuelle pour redevenir acheteurs sur les marchés, ils auront en priorité tendance à profiter des nombreuses opportunités d'achats à prix cassés de « blue chips » plutôt que d'investir sur des titres S&Midcaps, non moins discountés, mais beaucoup moins liquides. Il semble également clair que les marchés primaires, notamment celui des IPOs, sont à ce jour fermés jusqu'au minimum au S2 2020 et plus vraisemblablement jusqu'au T4 2020 voire T1 2021.

EVENEMENT SIGNIFICATIF INTERVENU APRES LA CLOTURE

La France, à l'instar de la plupart des pays du monde, est frappée par la pandémie liée au COVID-19. Les mesures prises par la Présidence de la République pour en limiter les effets impactent l'organisation de l'entreprise.

Gilbert Dupont a mis en place un dispositif de continuité d'activités. Dans un premier temps (niveau 2 de l'épidémie), une séparation physique des équipes sur 2 sites distants a été réalisée. Dans un second temps (niveau 3 de l'épidémie), l'entreprise s'est adaptée aux mesures de confinement par :

- la mise en place de solutions de travail à distance
- le maintien sur site d'un dispositif à minima ayant vocation à maintenir opérationnels l'outil informatique, servir de support aux collaborateurs délocalisés (analyse financière), assurer le suivi de la relation clients (vente actions), poursuivre les activités d'exécution d'ordres (négociation, animation de marché, routage), assurer la continuité des activités sans solution de travail à distance (conservation titres).

Des solutions du groupe Société Générale autorisant l'accès à distance à l'informatique départementale de Gilbert Dupont (analyse financière, support aux systèmes d'information, sales trading, middle office, routage, comptabilité), ont pu être progressivement déployées afin de réduire plus encore le besoin de présence sur site.

Ces mesures ont permis la continuité de l'ensemble des services de Gilbert Dupont, pour certaines en mode quasi nominal (Analyse Financière, Retail) pour d'autres en mode plus dégradé (vente actions/obligations).

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2019, aucun compte bancaire inactif n'a été clôturé avec transfert des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A la fin décembre 2019, 24 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 130 907, 04 euros

La Gérance

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Société en nom collectif

50, rue d'Anjou

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Société en nom collectif

50, rue d'Anjou

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la gérance le 11 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la gérance nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux aliénations d'actions effectuées en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Marjorie Blanc Lourme

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
DU 28 MAI 2020**

Première Résolution

Approbation des comptes sociaux – Quitus à la gérance

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance ainsi que celle du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2019 et le compte de résultats de l'exercice 2019.

Tels qu'ils sont présentés à l'Assemblée Générale des Associés, les comptes annuels font ressortir un bénéfice net de 487.988,36€.

En conséquence, l'Assemblée Générale des Associés donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de répartir le bénéfice s'élevant à 487.988,36€.

Le montant du bénéfice distribuable est affecté, dans son intégralité, aux comptes courants des Associés avec effet au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions des statuts, proportionnellement à leur part dans le capital social, soit :

▫ Crédit du Nord	487.977,85 €
▫ S.F.A.G.	10,51 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice 2018	92,10 €	net par part soit au total	4.275.154,22 €
Exercice 2017	97,11 €	net par part soit au total	4.507.820,95 €
Exercice 2016	59,48 €	net par part soit au total	2.760.906,33 €

Troisième Résolution

Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2019 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 435 667 euros des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux personnes visées par ledit article.

Quatrième Résolution

Ratification de la cooptation du mandat d'un membre du Comité de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **M. Frédéric CATELON** pour remplacer M. Christophe ALLEMAN, démissionnaire, dans ses fonctions de membre du Comité de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième Résolution

Ratification de la cooptation du mandat d'un membre du Comité de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **M. Thierry VEAU** pour remplacer M. Stéphane LABAT SAINT-VINCENT, démissionnaire, dans ses fonctions de membre du Comité de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Comité de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **M. Thierry VEAU** en qualité de membre du Comité de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de la gérance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **M. Pascal MATHIEU** pour une durée de 3 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes du Cabinet DELOITTE et ASSOCIES, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet BEAS n'est pas reconduit.

Neuvième résolution**Pouvoirs**

L'Assemblée Générale des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt légal.



COMPTES ANNUELS 2019

approuvés par l'Assemblée Générale des Associés

du 28 mai 2020

- BILAN – HORS BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilans comparés au 31 décembre

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTES	2 018	2 019
CAISSE, BANQUES CENTRALES ET COMPTES COURANTS POSTAUX		3	2
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		0	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :	1	28 837	28 661
. OPERATIONS DE TRESORERIE		28 837	28 661
. Titres reçus en pension livrée à terme		0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		1 374	2 012
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2	219	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	2	1 630	2 092
TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES	3	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	126	182
. MONTANT BRUT		2 121	2 257
. A MORTISSEMENTS		-1 995	-2 075
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4	20	39
. MONTANT BRUT		156	179
. A MORTISSEMENTS		-136	-140
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE NEGOCIATION ET REGLEMENT	5	1 367	30
. SOCIETE DE BOURSE		568	0
. AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES			
. CLIENTS		799	30
AUTRES ACTIFS	6	3 434	4 546
COMPTES DE REGULARISATION	7	641	836
TOTAL BILAN ACTIF		37 651	38 400

Bilans comparés au 31 décembre

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

(en milliers d'euros)

P A S S I F	NOTES	2 0 1 8	2 0 1 9
INSTITUT D' EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1	2 584	3 820
. O PERATIONS DE TRESORERIE (Autres comptes)		2 584	3 820
. DETTES A TERME		0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		0	0
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		19	722
AUTRES PASSIFS	6	961	1 048
COMPTES DE REGULARISATION	7	1 828	1 564
COMPTES DE NEGOCIATION ET REGLEMENT	5	11 556	15 765
. S OCIETE DE BOURSE		135	401
. A UTRES INSTITUTIONS FINANCIERES			
. C LIENTS		11 421	15 364
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	5 726	4 291
. P ROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES		5 726	4 291
RESERVES	9	6 896	6 896
. P RIMES D'EMISSION, D' APPORT, etc		2 360	2 360
. R ESERVE LEGALE		381	381
. R ESERVE STATUTAIRE		19	19
. R ESERVES FACULTATIVES		4 136	4 136
CAPITAL	9	3 806	3 806
REPORT A NOUVEAU			
BENEFICE NET		4 275	488
TOTAL BILAN PASSIF		37 651	38 400

Hors-Bilan comparé au 31 décembre

SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT

(en milliers d'euros)

HORS - BILAN	NOTES	2 018	2 019
ENGAGEMENTS DONNES			
. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
. ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
. ENGAGEMENTS SUR TITRES	10	1 630	1 996
ENGAGEMENTS RECUS			
. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
. ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
. ENGAGEMENTS SUR TITRES	10	19	722

Comptes de résultats comparés

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

(en milliers d'euros)

	NOTES	2018	2019	VARIATION 19/18	
				VALEUR ABSOLUE	EN %
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	11	0	0	0	
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	11	-34	-38	-4	11,8%
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	12	0	0	0	
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	13	18 074	12 406	-5 668	-31,4%
- COMMISSIONS (CHARGES)	13	-2 246	-2 005	241	-10,7%
+ / - GAINS OU PERTES SUR OP DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	14	337	170	-167	-49,6%
+ / - GAINS OU PERTES SUR OP DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASS.		0	0	0	
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		270	300	30	N.S
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		0	0	0	#DIV/0!
PRODUIT NET BANCAIRE		16 401	10 833	-5 568	-33,9%
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	15	-11 857	-10 219	1 638	-13,8%
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	15	-135	-84	51	-37,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 409	530	-3 879	-88,0%
-COUT DU RISQUE	16	-134	-42	92	-68,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 275	488	-3 787	-88,6%
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES		0	0	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		4 275	488	-3 787	-88,6%
+ / - RESULTAT EXCEPTIONNEL					
- IMPOT SUR LES BENEFICES					
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES					
RESULTAT NET		4 275	488	-3 787	-88,6%

Annexe aux Comptes Annuels

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Les comptes sociaux 2019 de la société de bourse GILBERT DUPONT comprennent le Bilan, le compte de Résultat et l'Annexe, qui forment un tout indissociable et sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

L'arrêté au 31 décembre 2019 fait ressortir les éléments suivants :

Total du bilan	38 400 108,98 €
Bénéfice net	487 988,36 €

Du fait du statut de SNC de la société de bourse GILBERT DUPONT, le bénéfice net apparaît dans les comptes pour un montant n'ayant pas supporté l'impôt.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 sont présentés conformément aux dispositions de la loi n°96-597 du 2 juillet 1996, dite loi de modernisation des activités financières, selon le décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 et selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont établis en milliers d'euros.

Les principes comptables généraux ont été appliqués :

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices
- principe de permanence des méthodes
- principe du nominalisme (inscription en coût historique) à l'exception des titres de transaction valorisés au prix de marché
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe d'intangibilité du bilan d'ouverture

A - OPÉRATIONS LIBÉLLÉES EN DEVISES

Au 31 décembre 2019, aucune opération en devise n'est enregistrée dans les comptes.

B - CONSOLIDATION

La société GILBERT DUPONT est consolidée par le CREDIT DU NORD suivant la méthode de l'intégration globale, le CREDIT DU NORD détenant au 31 décembre 2019 99,99% du capital de notre société.

C - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valeur d'acquisition de logiciels concourant à l'exploitation. Ils sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans conformément aux normes du groupe Crédit du Nord.

D - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire et selon les durées suivantes :

Matériel informatique, télématique et téléphonique	3 à 5 ans
Installations téléphonique et réseau	10 ans
Matériel	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

E - TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

Les titres en portefeuille figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation au dernier cours de clôture de l'exercice. Les moins values latentes font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

F - ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le personnel salarié GILBERT DUPONT bénéficie d'indemnités de fin de carrière (IFC) et de primes liées à l'ancienneté (PSA). Ces engagements sont calculés selon la méthode dite du "corridor".

La société de bourse GILBERT DUPONT applique depuis 2016 la recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non.

G - PRETS-EMPRUNTS DE TITRES

Les prêts-emprunts de titres effectués sur le marché centralisé sont totalement adossés contre espèces. De ce fait, ces opérations sont comptablement traitées comme des opérations de pension livrée.

S'agissant d'opérations traitées directement avec le marché, il convient d'enregistrer ces opérations au niveau des établissements de crédits. Ainsi, les prêts/emprunts sont classés dans la rubrique "dettes/créances envers les établissements de crédit". Les rémunérations relatives aux prêts ou emprunts de titres sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

H - TITRES

Titres de transaction:

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Titres de placement:

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

I - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

J - INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS

Les intérêts ainsi que les commissions assimilés à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires au bilan, hors-bilan et compte de résultat sont présentées dans les notes ci-après 1 à 17.

EVENEMENT SIGNIFICATIF INTERVENU APRES LA CLOTURE

Au cours du premier trimestre 2020, l'apparition du COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale, contraignant des confinements à grande échelle de la population. Gilbert Dupont a mis en place un dispositif de continuité d'activité adapté aux mesures de confinement. Des solutions d'accès à distance ont été déployées pour permettre le télétravail. Un dispositif à minima sur site a été maintenu afin d'assurer le maintien opérationnel des outils informatiques et servir de support aux collaborateurs délocalisés.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 1 - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

		(en milliers d' euros)		
ACTIF	2018	2019	VARIATION 19/18	
			VALEUR	EN %
			ABSOLUE	
COMPTES A VUE	28 837	28 661	-176	-0,6
TOTAL DES COMPTES A VUE	28 837	28 661	-176	-0,6
TITRES RECUS EN PENSION A TERME	0	0	0	N.S
TOTAL DES COMPTES A TERME	0	0	0	N.S
TOTAL	28 837	28 661	-176	-0,6

La société de bourse GILBERT DUPONT dispose d'une trésorerie de 28 661 K€ dans les livres du CREDIT DU NORD et de la SOCIETE GENERALE au 31 décembre 2019.

		(en milliers d' euros)		
PASSIF	2018	2019	VARIATION 19/18	
			VALEUR	EN %
			ABSOLUE	
COMPTES A VUE	517	625	108	20,9
COMPTES ET EMPRUNTS JJ	2 067	3 195	1 128	54,6
DETTE RATTACHÉE	0	0	0	N.S
TOTAL DES DETTES A VUE	2 584	3 820	1 236	47,8
COMPTES ET EMPRUNTS A TERME				
DETTE RATTACHÉE				
TITRES DONNES EN PENSION A TERME				
TOTAL DES DETTES A TERME	0	0	0	0,0
TOTAL	2 584	3 820	1 236	47,8

Gilbert Dupont dispose d'une avance reçue sur achat de titres SRD provenant de deux de ses clients RTO pour un montant total de 3 195 K€.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 2 - OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

(en milliers d'euros)

	2018	2019	VARIATION 19/18	
			VALEUR ABSOLUE	EN %
TITRES DE TRANSACTION				
ANIMATION DE MARCHE	219	0	-219	-100,0
OPERATIONS DE CONTREPARTIE OBLIGATAIRE	0	0	0	N.S
TITRES DE PLACEMENT				
MONTANT BRUT	0	0	0	0,0
PROVISIONS	0	0	0	0,0
TOTAL	219	0	-219	-100,0

NOTE 2 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2018	2019	VARIATION 19/18	
			VALEUR ABSOLUE	EN %
TITRES DE TRANSACTION				
EMPRUNTS DE TITRES				
ANIMATION DE MARCHE				
PARTS D'OPCVM	0	0	0	0,0
TITRES DE PLACEMENT				
POSITIONS SRD	1 630	2 092	462	28,3
TOTAL	1 630	2 092	462	28,3

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, les titres acquis suite à un ordre d'achat SRD sont enregistrés au sein du portefeuille de placement.

Les titres acquis étant destinés à être livrés, il n'y a pas lieu d'enregistrer de résultats de réévaluation (non prise en compte des moins values latentes).

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT
Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 3 - TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

TITRES DE PARTICIPATION			
	2018	2019	VARIATION 19/18
			VALEUR ABSOLUE EN %
MONTANT BRUT	0	0	0 0,0
PROVISIONS			
MONTANT NET	0	0	0 0,0

Gilbert dupont ne détient aucune participation à son actif.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR ABSOLUE	EN %
IMMOBILISATIONS, MONTANT BRUT AU 01 JANVIER	2 086	2 121	35	1,7
ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	35	136	101	288,6
CESSIONS DE L'EXERCICE	0	0	0	
IMMOBILISATIONS, MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE	2 121	2 257	136	6,4
IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS AU 01 JANVIER	1 865	1 995	130	7,0
DOTATIONS DE L'EXERCICE	130	80	-50	-38,5
REPRISES DE L'EXERCICE	0	0	0	
IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	1 995	2 075	80	4,0
IMMOBILISATIONS, MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE	126	182	56	44,4

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR ABSOLUE	EN %
IMMOBILISATIONS, MONTANT BRUT AU 01 JANVIER	155	157	2	1,3
ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	2	22	20	1 000,0
CESSIONS DE L'EXERCICE	0	0	0	
IMMOBILISATIONS, MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE	157	179	22	14,0
IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS AU 01 JANVIER	132	137	5	3,8
DOTATIONS DE L'EXERCICE	5	3	-2	-40,0
REPRISES DE L'EXERCICE	0	0	0	
IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	137	140	3	2,2
IMMOBILISATIONS, MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE	20	39	19	95,0

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 5 - COMPTES DE NEGOCIATION ET REGLEMENT

(en milliers d'euros)

	2018	2019	VARIATION 19/18	
A L'ACTIF			VALEUR ABSOLUE	EN %
SOCIETE DE BOURSE	568	0	-568	-100,0
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES				
CLIENTS	799	30	-769	-96,2
TOTAL	1 367	30	-1 337	-97,8

(en milliers d'euros)

	2018	2019	VARIATION 19/18	
AU PASSIF			VALEUR ABSOLUE	EN %
SOCIETE DE BOURSE	135	401	266	197,0
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES				
CLIENTS	11 421	15 364	3 943	34,5
TOTAL	11 556	15 765	4 209	36,4

Les comptes d'intermédiation représentent pour l'essentiel les créances et les dettes qui résultent du dépouillement des ordres exécutés pour nos clients et non dénoués au 31 décembre 2019.

Les encours clients représentent les avoirs et dettes de clients en conservation chez Gilbert Dupont.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 6 - DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS

(en milliers d'euros)

	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR EN % ABSOLUE	
AUTRES ACTIFS				
TVA DEDUCTIBLE	86	63	-23	-26,7
CERTIFICATS D'ASSOCIATIONS	2	2	0	0,0
DÉPÔTS DE GARANTIE	10	10	0	0,0
TAXE SUR LES SALAIRES	0	105	105	N.S
DÉBITEURS DIVERS	3 336	4 366	1 030	30,9
TOTAL ACTIF	3 434	4 546	1 112	32,4
AUTRES PASSIFS				
TAXE SUR LES SALAIRES	34	0	-34	-100,0
TVA COLLECTÉE	352	504	152	43,2
TVA A DECAISSER	53	0	-53	-100,0
TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES	201	109	-92	-45,8
PRELEVEMENTS A LA SOURCE	0	41	41	N.S
ORGANISMES SOCIAUX	311	261	-50	-16,1
CRÉDITEURS DIVERS	10	133	123	1 230,0
TOTAL PASSIF	961	1 048	87	9,1

Note sur le prorata de TVA :

Le prorata de TVA pour 2019 s'élève à 87%.

Compte tenu de ces taux, nous sommes assujettis partiellement à la taxe sur les salaires au contre prorata de 13% pour 2019.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 7 - COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>				
	2018	2019	VARIATION 19/18	
			VALEUR ABSOLUE	EN %
ACTIF				
PRODUITS A RECEVOIR	471	628	157	33,3
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	170	208	38	22,4
TOTAL ACTIF	641	836	195	30,4
PASSIF				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	28	34	6	21,4
CHARGES A PAYER	1 800	1 530	-270	-15,0
DIVERS				
TOTAL PASSIF	1 828	1 564	-264	-14,4

Comptes de régularisation -Actif

Les produits à recevoir concernent essentiellement le courtage réalisé sur le dernier mois de l'année.

Les charges constatées d'avance représentent la quote part payée d'avance relative aux contrats de maintenance concernant la période 2019-2020.

,

Comptes de régularisation -Passif

Les charges à payer résultent principalement :

- des charges fiscales et sociales, des commissions dues aux entreprises de marché et à PAREL pour un montant de 354 K€
- provision pour dégroupages pour un montant de 221 K€
- provision pour congés payés pour un montant de 480 K€
- divers frais (missions, télécommunication, traductions, honoraires des commissaires aux comptes, intéressement, etc ...)

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Stock 31/12/2018	Dotation	Reprise Utilisation	Stock 31/12/2019
PASSIFS SOCIAUX	2 241	247	14	2 474
PROVISION RESSOURCES HUMAINES	225	135	225	135
PROVISION POUR RISQUES DE MARCHE	300	0	300	0
PROVISION POUR CHARGES	2 960	1 398	2 676	1 682
TOTAL	5 726	1 780	3 215	4 291

Les provisions pour passifs sociaux ont fait l'objet d'une dotation nette de 233 K€. Cette dotation correspond à une revalorisation de nos engagements au titre des passifs sociaux.

La provision pour ressources humaines a été reprise en partie au cours de l'exercice et un complément a été doté en fin d'année.

La provision pour risques de marché a été intégralement reprise cette année. Elle était relative à nos risques opérationnels et réglementaires sur les marchés financiers.

Les provisions pour charges couvrent les avantages au personnel.

SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	<i>(en milliers d' euros)</i>			
	CAPITAL	RÉSERVES	REPORT A NOUVEAU	TOTAL
ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 806	6 896	0	10 702
RÉSULTAT 2018			4 275	4 275
DISTRIBUTION 2018		0	-4 275	-4 275
<i>SOLDE AU 1ER JANVIER 2018</i>	<i>3 806</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 806</i>
AUTRES MOUVEMENTS (1)	0		0	0
ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 806	6 896	0	10 702
RÉSULTAT 2018		-	488	488
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 806	6 896	488	11 190

La répartition du capital social de 3.806.440 € divisé en 46 420 parts au 31 décembre 2019 est la suivante :

- CREDIT DU NORD 46 419 parts
- SFAG 1 part

Ainsi, le Crédit du Nord reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la société de bourse Gilbert Dupont.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Note annexe aux comptes de Hors- Bilan

NOTE 10 - HORS-BILAN

		<i>(en milliers d' euros)</i>	
	2018	2019	VARIATION 19/18
			VALEUR ABSOLUE EN %
ENGAGEMENTS DONNES			
. ENGAGEMENTS SUR TITRES			
TITRES A LIVRER (POSITION SRD A L ' ACHAT)	1 630	1 996	366 22,5
ENGAGEMENTS RECUS			
. ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
NANTISSEMENT			
. ENGAGEMENTS SUR TITRES			
TITRES A RECEVOIR (POSITION SRD A LA VENTE)	19	722	703 3 700,0
AUTRE ENGAGEMENTS			
. IFAT DE TAUX			
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS			0 0,0

Les positions SRD en hors-bilan correspondent à des titres à livrer pour 1 630 k€ et des titres à recevoir pour 19 k€.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT
Notes annexes aux comptes de résultats
NOTE 11 - INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES

(en milliers d'euros)

	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR EN % ABSOLUE	
INTERETS NETS ET REVENUS DIVERS				
Intérêts et produits assimilés sur :				
. OPERATIONS AVEC ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
. AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0	0	0	0,0
SOUS-TOTAL	0	0	0	0,0
Intérêts et charges assimilées sur :				
. OPERATIONS AVEC ETABLISSEMENTS DE CREDIT	-34	-38	-4	11,8
. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
. AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
SOUS-TOTAL	-34	-38	-4	11,8
Produits (charges) nets (nettes) sur :				
. OPERATIONS AVEC ETABLISSEMENTS DE CREDIT	-34	-38	-4	11,8
. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
. AUTRES	0	0	0	0,0
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	-34	-38	-4	11,8

Les autres intérêts et produits assimilés concernent :

- des intérêts sur dépôts négatifs auprès de PAREL pour -35 k€ (contre -31 k€ sur l'exercice 2018). Ils sont donc comptabilisés en charge.
- des intérêts sur dépôts négatifs auprès de la Société Générale pour -3 k€ (contre -3 k€ sur l'exercice 2018). Ils sont donc comptabilisés en charge.

Les autres intérêts et charges assimilées concernent :

Il n'y a pas eu cette année d'agios supportés au titre du compte domicilié au CREDIT DU NORD (comme sur l'exercice précédent).

SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT
Notes annexes aux comptes de résultats

NOTE 12 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2018	2019	VARIATION 19/18
			VALEUR EN % ABSOLUE
TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES			
. PARTICIPATIONS	0	0	0 0,0
TOTAL	0	0	0 0,0

Gilbert Dupont ne détient aucun titre de participation à son actif.

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de résultats

NOTE 13 - COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>				
	2018	2019	VARIATION 19/18	
			VALEUR	EN %
			ABSOLUE	
Produits				
. COMMISSIONS BANCAIRES	0	0	0	0,0
. COMMISSIONS FINANCIERES	18 074	12 406	-5 668	-31,4
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE SUR MARCHÉ SECONDAIRE	7 030	5 840	-1 190	-16,9
Courtage sur actions	7 010	5 804	-1 206	-17,2
Courtage sur obligations	21	36	15	71,4
Commission de règlement différé	-1	0	1	-100,0
INTERVENTION SUR LES MARCHES PRIMAIRES	6 144	1 830	-4 314	-70,2
Commissions d'émission	6 144	1 830	-4 314	-70,2
Commissions de souscription	0	0	0	0,0
PRODUITS DIVERS	4 900	4 736	-164	-3,3
Produits de la conservation et divers	4 900	4 736	-164	-3,3
SOUS-TOTAL	18 074	12 406	-5 668	-31,4
Charges				
. COMMISSIONS BANCAIRES	-5	-5	0	0,0
FRAIS BANCAIRES CDN / BDF	-5	-5	0	0,0
. COMMISSIONS FINANCIERES	-2 241	-2 000	241	-10,8
FRAIS SUR MARCHÉ PRIMAIRE	0	0	0	0,0
Rétrocession de commission d'émission	0	0	0	0,0
FRAIS SUR MARCHÉ SECONDAIRE	-2 140	-1 880	260	-12,1
Commission de négociation payée à EURONEXT	-565	-443	122	-21,6
Autres commissions de négociation	1	-50	-51	-5 100,0
Commission de compensation versée à PAREL	-1 576	-1 387	189	-12,0
Rétrocession de courtage	0	0	0	0,0
Frais d'achat et vente de titres	0	0	0	0,0
FRAIS DE CONSERVATION VERSES A EUROCLEAR	-101	-120	-19	18,8
FRAIS MATIF	0	0	0	0,0
SOUS-TOTAL	-2 246	-2 005	241	-10,7
Commissions nettes				
. COMMISSIONS BANCAIRES	-5	-5	0	0,0
. COMMISSIONS FINANCIERES	15 833	10 406	-5 427	-34,3
TOTAL COMMISSIONS	15 828	10 401	-5 427	-34,3

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT
Notes annexes aux comptes de résultats

NOTE 14 - RESULTATS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR EN % ABSOLUE
Résultat sur IFAT			
. GAIN SUR EUROBONDS	0	0	0 0,0
. PERTE SUR EUROBONDS	0	0	0 0,0
SOUS-TOTAL	0	0	0 0,0
Gains sur titres de transaction			
. ACTIVITE DE MARCHÉ ET CONTREPARTIE	321	187	-134 -41,7
. RESULTAT ARRONDIS/ERREURS	57	7	-50 -87,7
. PRODUITS NETS SUR CESSION SICAV	0		0
SOUS-TOTAL	378	194	-184 -48,7
Pertes sur titres de transaction			
. ACTIVITE DE MARCHÉ ET CONTREPARTIE	0	0	0 0,0
. RESULTAT ARRONDIS/ERREURS	-41	-24	17 -41,5
SOUS-TOTAL	-41	-24	17 -41,5
TOTAL	337	170	-167 -49,6

SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de résultats

NOTE 15 - FRAIS GENERAUX

	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR ABSOLUE EN %	
CHARGES DE PERSONNEL				
. SALAIRES	4 749	4 481	-268	-5,6
. CHARGES DE RETRAITES	733	729	-4	-0,5
. AUTRES CHARGES SOCIALES ET FISCALES	1 717	1 577	-140	-8,2
. PARTICIPATION, INTERESSEMENT ET ABONDEMENTS	212	46	-166	-78,3
. DIVERS (RESTRUCTURATION, PROVISIONS IFC / PSA)	-424	-1 136	-712	167,9
SOUS-TOTAL	6 987	5 697	-1 290	-18,5
IMPOTS ET TAXES				
. IMPOTS ET TAXES	372	111	-261	-70,2
SOUS-TOTAL	372	111	-261	-70,2
AUTRES CHARGES				
. PERSONNEL DETACHE	1 323	1 043	-280	-21,2
. LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	379	385	6	1,6
. SOUS-TRAITANCE INFORMATIQUE	984	886	-98	-10,0
. AUTRES SERVICES TECHNIQUES SOUS-TRAITES	280	370	90	32,1
. DOCUMENTATION, COLLOQUES, SEMINAIRES	239	255	16	6,7
. PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	199	168	-31	-15,6
. DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	169	172	3	1,8
. FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	211	219	8	3,8
. ENTRETIEN ET REPARATIONS	259	464	205	79,2
. AUTRES	455	449	-6	-1,3
SOUS-TOTAL	4 498	4 411	-87	-1,9
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130	80	-50	-38,5
. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	4	-1	-20,0
SOUS-TOTAL	135	84	-51	-37,8
TOTAL FRAIS GENERAUX	11 992	10 303	-1 689	-14,1

SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT
Notes annexes aux comptes de résultats**NOTE 15 bis - NOTE SUR LE PERSONNEL**

Au 31 décembre 2019, le personnel propre à GILBERT DUPONT est de 42 personnes. Par ailleurs, 11 personnes sont totalement détachées du CREDIT DU NORD, notre maison-mère.

Engagements de retraite

Les engagements au titre des régimes de retraite obligatoire sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Autres engagements

Les salariés de GILBERT DUPONT bénéficient d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages à long terme. Les engagements au titre de ces avantages sont calculés selon une méthode actuarielle. Comme le Groupe Crédit du Nord, Gilbert Dupont applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité.

Ces 2 catégories d'avantages sont traitées de la façon suivante :

- les indemnités de fin de contrat de travail, constituées exclusivement des prestations à la charge de la société entre la date du départ effectif du salarié et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Ces engagements font l'objet d'une provision, calculée selon une méthode actuarielle.
- pour les autres avantages à long terme, le personnel de Gilbert Dupont peut bénéficier d'un compte épargne temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont intégralement provisionnés. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

Le montant des engagements a été déterminé, pour l'exercice 2019, avec les hypothèses actuarielles suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (0,0% à 3 ans / 0,1% à 5 ans / 0,5% à 10 ans et 0,8% à 15 ans).
- Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,0% à 3 ans / 1,1% à 5 ans / 1,2% à 10 ans).
- La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT

Notes annexes aux comptes de résultats

NOTE 16 - COUT DU RISQUE

		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2018	2019	VARIATION 19/18 VALEUR EN % ABSOLUE
Dépréciations			
. DOTATIONS DE L'EXERCICE	149	120	-29 -19,5
. PERTES NON COUVERTES PAR DES DEPRECIATIONS			
. PERTES COUVERTES PAR DES DEPRECIATIONS	0	0	0 0,0
SOUS-TOTAL	149	120	-29 -19,5
Reprises			
. REPRISES DE DEPRECIATIONS	15	78	63 420,0
. RECUPERATION SUR CREANCE AMORTIES			
SOUS-TOTAL	15	78	63 420,0
TOTAL COUT DU RISQUE	-134	-42	92 68,7

Le coût du risque correspond exclusivement au risque de contrepartie sur nos encours commerciaux.

SOCIÉTÉ DE BOURSE GILBERT DUPONT
Notes annexes aux comptes de résultats

**NOTE 17 - VENTILATION DE CERTAINS EMPLOIS / RESSOURCES SELON
LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	TOTAL
EMPLOIS						
CAISSE, BANQUES CENTRALES	2					2
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :	28 661					28 661
. Opérations de trésorerie	28 661					28 661
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 968					1 968
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0					0
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2 092					2 092
RESSOURCES						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 819					3 819
. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE (Autres comptes)	3 819					3 819
. DETTES À TERME	0					0
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	0					0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	722					722

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-huit mai à 17 heures 30 minutes**, les associés de la Société de Bourse Gilbert DUPONT, société en nom collectif au capital de 3.806.440 €, dont le siège est à PARIS 8ème, 50, rue d'Anjou, immatriculée au registre du commerce et des sociétés à Paris sous le numéro B 472.500.503, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 12 mai 2020.

Eu égard au contexte actuel lié au coronavirus (Covid-19), par mesure de précaution et comme le permettent les statuts de la société, les actionnaires assistent à l'assemblée générale par conférence téléphonique.

Il a été dressé une feuille de présence sur laquelle est porté le nom des actionnaires présents. En raison de la situation de confinement, elle sera émargée par les actionnaires une fois le confinement levé.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Louis KLEIN**.

Le président constate que sont présents :

- Le CREDIT DU NORD, qu'il représente lui-même,
propriétaire de..... 46.419 parts
- La Société Financière d'Analyse et de Gestion (SFAG), qu'il représente lui-même,
propriétaire de..... 1 part

Total des parts représentées..... 46.420 parts.

Monsieur le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le président déclare que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prévus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social avant la présente réunion :

- Le rapport du gérant ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice écoulé ;
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 ;

- Approbation des comptes et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Avis consultatif sur la rémunération versée en 2019 aux personnes visées à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier ;
- Ratification de la cooptation de membres du comité de surveillance ;
- Renouvellement d'un membre du comité de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de la gérance ;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs.

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion de la gérance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice écoulé.

Après lecture de ces rapports, Monsieur le président offre la parole aux membres de l'assemblée qui auraient des explications à demander ou des observations à formuler.

Après échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions ainsi conçues :

Première Résolution

Approbation des comptes sociaux – Quitus à la gérance

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance ainsi que celle du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2019 et le compte de résultats de l'exercice 2019.

Tels qu'ils sont présentés à l'assemblée générale des associés, les comptes annuels font ressortir un bénéfice net de 487.988,36€.

En conséquence, l'assemblée générale des associés donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

Affectation du résultat

Selon la proposition faite dans le rapport de gestion de la gérance, l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de répartir le bénéfice s'élevant à 487.988,36€.

Le montant du bénéfice distribuable est affecté, dans son intégralité, aux comptes courants des associés avec effet au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions des statuts proportionnellement à leur part dans le capital social, soit :

▫ Crédit du Nord	487.977,85 €
▫ S.F.A.G.	10,51 €

GRUPE SOCIETE GENERALE

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice 2018	92,10 €	net par part soit au total	4.275.154,22 €
Exercice 2017	97,11 €	net par part soit au total	4.507.820,95 €
Exercice 2016	59,48 €	net par part soit au total	2.760.906,33 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

Avis consultatif sur l'enveloppe de rémunération versée en 2019 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 435 667 euros des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux personnes visées par ledit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Ratification de la cooptation du mandat d'un membre du Comité de Surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **M. Frédéric CATELON** pour remplacer M. Christophe ALLEMAN, démissionnaire, dans ses fonctions de membre du comité de surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

Ratification de la cooptation du mandat d'un membre du Comité de Surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **M. Thierry VEAU** pour remplacer M. Stéphane LABAT SAINT-VINCENT, démissionnaire, dans ses fonctions de membre du comité de surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit à l'issue de la présente assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Comité de Surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **M. Thierry VEAU** en qualité de membre du Comité de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat

GRUPE SOCIETE GENERALE

expirera lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de la gérance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de **M. Pascal MATHIEU** pour une durée de 3 ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat des commissaires aux comptes du cabinet DELOITTE et ASSOCIES, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant du cabinet BEAS n'est pas reconduit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt légal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures



Certifié conforme, le Gérant